

Publié le 21/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés: Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

Date de convocation.....	30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Nombre d'absent	1
Pour.....	16
Contre	0
Abstention :	0

N°11 : Demande de subvention du Secours Populaire Français 17 pour les vacances 2024

Madame Danièle CARLIER-MISRAHI, Vice-présidente du CCAS de La Rochelle, présente la demande de subvention du Secours Populaire Français 17 pour contribuer au financement des activités de vacances mises en place pour l'été 2024.

Il s'agit de la reconduction des actions menées tous les ans par le Secours Populaire Français 17 et pour lesquelles un financement du CCAS est sollicité.

Le programme suivant a été réalisé :

→ Le 10 juillet : lancement de la campagne vacances à l'occasion d'une journée autour de la voile pour 45 personnes

→ Séjour collectif pour 15 personnes isolées de tout âge pour découvrir une ville en Europe

→ La journée des « oubliés de vacances » le 17 août pour une centaine de personnes au Puy du Fou

→ Départ d'une quarantaine d'enfants en colonie de vacances

→ Séjour de vacances pour près de 35 familles

Le budget de ces activités est de 106 612 euros.

Le Secours Populaire Français 17 est en attente de réponse de financeurs potentiels.

Il sollicite le CCAS à hauteur de 12 000 euros.

Au vu de ces éléments il est proposé aux membres au Conseil d'administration :

Publié le 21/10/2024
de 10 000 euros, montant

- 1) d'attribuer au Secours Populaire Français 17 la somme identique à 2023
- 2) d'imputer la dépense à l'article 65 748.15 (Chap.65) prévu à cet effet au budget 2024.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE